



## Mesure d'exécution d'un tribunal libanais

Par **Mike**, le **06/09/2009** à **12:27**

Bonjour,

Une décision de justice d'un tribunal libanais pour le paiement d'une certaine somme dans le cadre d'un héritage peut-elle être exécutée en Suisse ou en France? Y a-t-il un accord dans ce sens entre le Liban et la Suisse/France?

Y a-t-il un délai pour faire valoir ses droits sur un héritage au Liban et si oui qu'elles sont les prescriptions éventuelles sur ce délai?

Merci pour vos réponses.

M.